

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article747>



Education au Développement Durable



3ème édition du "Prix de l'action éco-déléguée de l'année"

- ÉCO-DÉLÉGUÉS - Prix de l'Action Eco-Déléguée -

Date de mise en ligne : samedi 14 décembre 2024

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

3ème édition du "Prix de l'action éco-déléguée de l'année"

La troisième édition du "Prix de l'action éco-déléguée de l'année" est lancée. Elle sera accompagnée par le personnage Elyx, ambassadeur numérique des Objectifs de développement durable (ODD) auprès des Nations Unies.

Dans ce concours, les éco-délégués doivent présenter leur action, un projet et sa démarche suivie, dans une vidéo qui devra être transmise le 6 avril 2023 au plus tard à l'adresse :

edd-academie chez ac-lyon.fr

Le projet peut être achevé ou bien engagé en s'échelonnant dans le temps.

La durée de la vidéo est d'une minute et trente secondes (1'30) maximum, générique compris. Un léger dépassement de quelques secondes est toléré.

Voir l'ensemble des modalités, règlement.

Par ailleurs, Les établissements et écoles souhaitant participer sont invités à se faire connaître en amont auprès de la mission académique EDD S de l'académie.

Ce concours participe à l'éducation au développement durable, en visant en particulier à mieux faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués dans les établissements scolaires.

Il est ouvert aux élèves des écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, publics et privés sous contrat, sur le territoire français et à l'étranger dans le cadre du réseau AEFÉ. Les démarches peuvent être conduites, en associant des établissements de l'enseignement agricole ou des établissements relevant du secteur médico-social.

Il concerne les éco-délégués de classe.

Pour les écoles, la candidature peut être présentée par des élèves particulièrement engagés pour l'environnement et le développement durable (l'élection d'éco-délégués de classe n'est pas obligatoire).

La participation à ce concours est organisée en milieu scolaire, avec l'accompagnement et sous la responsabilité des équipes éducatives.

Les objectifs sont les suivants :

- Participer à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable développée par l'Éducation nationale, selon le cadre précisé par les circulaires du 27 août 2019 et du 24 septembre 2020
- Encourager et valoriser les démarches concrètes des élèves en faveur de la transition écologique et du développement durable, en croisant plusieurs thématiques et plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies
- Encourager et valoriser l'engagement des élèves, en particulier mieux faire connaître le rôle des éco-délégués de classe
- Mettre en lumière des exemples et pistes de travail pour les élèves et les enseignants

Règlement du prix de l'action éco-déléguée de l'année 2021-2022

Calendrier du prix 2022-2023

3ème édition du "Prix de l'action éco-déléguée de l'année"

la date limite d'envoi des participations au rectorat est le 6 avril 2023.

à l'adresse suivante : edd-academie@ac-lyon.fr

Pour vos envois mp4, merci d'utiliser l'application sécurisée Filesender qui se trouve dans votre plateforme Arena

Calendrier :

– 1er décembre 2022 : lancement du prix de l'action éco-déléguée

jusqu'au 6 avril 2023 : envoi au rectorat

avril 2023 : jurys académiques

jusqu'au 18 mai 2023 : transmission des sélections académiques au ministère

juin 2023 : examen et délibérations du jury national

fin juin ou début juillet 2023 : annonce du palmarès national et remise des prix